

15 fév 2019 -16:15

Appartient à Conseil des ministres du 15 février 2019

Avis du gouvernement fédéral au gouvernement flamand dans le cadre des règles de police relatives à la navigation

Le Conseil des ministres a autorisé le ministre de la Mobilité François Bellot à transmettre à son homologue du gouvernement flamand l'avis du gouvernement fédéral concernant un avant-projet de décret relatif à la mobilité, aux travaux publics, au transport, à la politique de sécurité routière et à la société flamande de transport De Lijn.

Les gouvernements doivent se concerter au sujet de la détermination des règles de police de la circulation sur les voies navigables. Le gouvernement flamand a donc demandé au gouvernement fédéral de rendre un avis sur les dispositions de l'avant-projet de décret relatif à diverses dispositions en matière de mobilité et de travaux publics, au transport et à la politique de sécurité routière et à la société flamande de transport De Lijn.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

François Bellot, ministre de la Mobilité, chargé de
Belgocontrol et de la Société nationale des chemins de fer
belges
Rue Ernest Blerot 1
1070 Bruxelles
Belgique
+32 2 238 28 00
<https://bellot.belgium.be>

Melisa Blot
Porte-parole
+32 471 44 92 49
melisa.blot@bellot.fed.be

Jasper Pillen
Porte-parole
+32 472 78 89 17
jasper.pillen@bellot.fed.be